

DEPARTEMENT
NORD
CANTON
DENAIN
COMMUNE
DENAIN

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté-Egalité-Fraternité

ARRÈTE DU MAIRE

Envoyé en préfecture le 27/11/2025

Reçu en préfecture le 27/11/2025

Publié le

ID : 059-215901729-20251121-251121AI\_31EC-AI

SLO

2025-31/EC

Nous, Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Maire de DENAIN,

Vu les articles R.2122-8 et R.2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

### ARRETONS :

**ARTICLE 1er.** - Madame LEFEBVRE née VAZ Rachèle , Adjoint Administratif est déléguée pour la durée de notre mandat, sous notre surveillance et notre responsabilité, dans les fonctions d'Officier de l'état civil sauf celles prévues à l'article 75 du code civil. Elle pourra valablement délivrer toutes copies et extraits, quelle que soit la nature des actes.

**ARTICLE 2.** - Madame LEFEBVRE née VAZ Rachèle , pourra également mettre en œuvre la procédure de vérification prévue par les dispositions du chapitre II du titre II du décret n° 2017-890 du 6 mai 2017.

**ARTICLE 3.** – Elle pourra également certifier conforme les pièces et documents présentés à cet effet et légaliser les signatures dans les conditions prévues à l'article L.2122.30 du Code Général des Collectivités Territoriales.

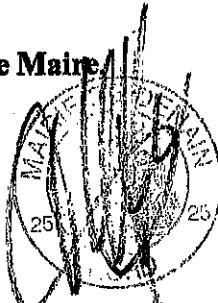
**ARTICLE 4.** - Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de VALENCIENNES, à Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de VALENCIENNES, et remise à l'intéressée.

Fait en l'Hôtel de Ville de DENAIN, le 21 novembre 2025.

Notifié le : 28 novembre 2025

Signature de l'agent

Le Maire



Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu  
de la réception en Sous-Préfecture le ....27..NOV..2025  
et de la publication le .....